

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**

24 février 2025

Français

Original : anglais et français

**Comité permanent
Quatre-vingt-douzième réunion**

Mise à jour sur les opérations du HCR en Europe

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

La crise qui a débuté en 2011 en République arabe syrienne a contraint plus de 6 millions de Syriens à fuir leurs maisons, dont 2,9 millions ayant recherché la protection en Turquie voisine et 1,3 million à travers l'Europe. L'évolution de la situation en fin 2024 a suscité de l'espoir chez bon nombre de réfugiés syriens qui y ont vu la possibilité de rentrer chez eux pour la première fois en plus d'une décennie. À fin janvier 2025, environ 80 000 réfugiés syriens seraient volontairement rentrés chez eux en provenance de la Turquie. Avec une évolution positive au niveau des conditions de retour, un plus grand nombre de réfugiés syriens devraient partir de la Turquie et d'autres pays d'asile pour retourner volontairement chez eux en 2025.

Le conflit armé international opposant la Fédération de Russie à l'Ukraine est entré dans sa quatrième année, avec la généralisation des hostilités et une insécurité continuant de menacer les populations civiles. Le [Plan de réponse aux besoins humanitaires de 2025 pour l'Ukraine](#) souligne l'ampleur et la gravité de la situation, avec environ 12,7 millions de personnes qui auraient besoin de l'aide humanitaire. Même si le nombre total des personnes ayant besoin d'assistance a légèrement diminué, beaucoup de familles continuent à faire face à une situation chaotique marquée par l'épuisement de l'épargne des ménages, l'augmentation des loyers et la saturation des services essentiels locaux. En 2024, environ 200 000 personnes ont été contraintes d'évacuer les zones de la ligne de front, dont un pourcentage élevé de personnes âgées et de personnes vivant avec un handicap. Les personnes nouvellement déplacées sont extrêmement vulnérables, après avoir résisté au conflit dans leur région d'origine pendant plusieurs années. Avec l'accroissement des hostilités ces derniers mois, la demande en matière d'abri d'urgence a fortement augmenté.

Plus de 6,8 millions de réfugiés ukrainiens ont cherché refuge à travers le monde, dont 6,3 millions en Europe. Les États européens continuent de faire montre de solidarité et d'appui aux réfugiés ukrainiens, notamment par des mesures prises pour les inclure dans leurs systèmes et services nationaux. Dans certains pays, des réfugiés continuent de contribuer de façon significative au bien-être de leurs communautés d'accueil, en termes économiques, tandis que des organisations dirigées par des réfugiés soutiennent les membres vulnérables des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil. La plupart des réfugiés et des déplacés internes continuent d'exprimer l'espoir de retourner un jour chez eux. L'amélioration de la situation sécuritaire à l'intérieur de l'Ukraine ainsi que les possibilités de moyens d'existence et la disponibilité de logements demeurent les conditions préalables les plus importantes devant être réunies. Il est probable qu'il y ait une augmentation significative du nombre de retours volontaires si l'accord de cessez-le-feu se matérialise.

Par ailleurs, les mouvements mixtes le long de trois voies maritimes vers l'Europe ont diminué en 2024, avec moins de 200 000 réfugiés et migrants arrivés sur les côtes européennes, ce qui représente une baisse de 26 % par rapport à l'année antérieure. Près de 3 000 personnes auraient disparu ou perdu la vie sur les trois voies maritimes de la Méditerranée et du nord-ouest de l'Afrique, même s'il est fort probable que ce chiffre ait été beaucoup sous-estimé. Depuis 2023, la route maritime du nord-ouest de l'Afrique vers les îles Canaries a connu une augmentation du nombre d'arrivées de 165 %, surclassant de ce fait les routes de la Méditerranée en tant que principale voie maritime vers l'Europe. Des cas d'expulsion, de renvoi violent et de mauvais traitements continuent d'être signalés par les personnes essayant d'atteindre l'Europe.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2024 et plans à jour de 2025

Créer un environnement de protection favorable (protéger)

En juin 2026, le Pacte de l'union européenne sur la migration et l'asile franchira une étape importante avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles du régime d'asile européen commun. Alors qu'approche le délai de mise en œuvre du Pacte, le HCR continue de soutenir les institutions de l'Union européenne et ses États membres. À cet égard, le plaidoyer et l'appui technique se focaliseront sur l'identification systématique des personnes vulnérables dans les systèmes d'asile ; la promotion des garanties de protection dans la mise en œuvre des procédures aux frontières ; l'aide aux mécanismes indépendants de suivi au plan national permettant de vérifier le respect des obligations en matière de droits humains ; et la fourniture de conseils juridiques efficaces et de l'assistance aux personnes en quête d'asile en Europe.

Le HCR est conscient des défis complexes auxquels les États continuent de faire face à cause des mouvements mixtes et irréguliers de populations vers l'Europe, ainsi que des graves risques auxquels les réfugiés et les migrants sont exposés dans de tels voyages. Pour faire face aux risques de protection et préserver l'accès à l'asile en Europe pour les personnes ayant besoin de protection internationale, le dialogue se poursuivra avec les États sur les options politiques légales permettant de relever les défis présentés par les mouvements mixtes et secondaires. En collaboration avec les parties prenantes concernées, le HCR continuera de plaider en faveur d'une approche de gestion des mouvements mixtes axée sur l'ensemble de l'itinéraire dans les pays d'origine, les pays d'arrivée et les pays de destination, afin de traiter les causes profondes des mouvements irréguliers et d'identifier des voies régulières offrant des alternatives aux voyages dangereux. Au vu des discussions envisagées sur la directive de l'Union européenne sur les retours, le HCR continuera de fournir des conseils techniques sur un retour effectif des personnes jugées ne pas avoir besoin de la protection internationale.

L'évolution de la situation à l'intérieur de l'Ukraine continuera d'être attentivement suivie, et le HCR continuera de plaider pour que les réfugiés puissent bénéficier d'un statut juridique et avoir accès aux droits dans les pays d'accueil jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de retourner chez eux en sécurité et dans la dignité. L'aide constante aux réfugiés pour qu'ils puissent être pleinement éclairés dans leur décision de rester dans les pays d'accueil ou de retourner chez eux demeurera une priorité. « *Ukraine is Home* », plate-forme numérique d'information lancée en juillet 2024, fournit aux réfugiés des informations sur leurs droits et leur statut juridique dans les pays d'accueil et les renseigne ainsi que les déplacés internes quant à savoir s'ils ont droit aux services, aux prestations offertes par l'État et à d'autres types d'assistance disponibles dans leur lieu d'origine. Compte tenu de l'importance des courtes visites en Ukraine, qui permettent aux réfugiés de prendre des décisions éclairées sur le retour, le HCR exhorte les pays d'accueil à adopter pour le moment une approche souple sur les voyages temporaires en Ukraine ainsi que pour la garantie du statut juridique et de l'accès aux droits.

Préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs (répondre)

En 2024, le HCR a fourni de l'assistance à environ 1,7 million de déplacés internes et de personnes affectées par la guerre en Ukraine. Actuellement, il met l'accent sur la contribution à la réponse interinstitutions pour l'hiver, dirigée par l'État. À ce jour, 225 000 personnes ont bénéficié de l'assistance en espèces pour faire face à l'hiver tandis que des kits thermiques et des appareils de chauffage ont été distribués, des réparations effectuées sur des maisons et des centres collectifs et des articles essentiels pour l'hiver distribués à plus de 50 000 personnes. L'appui aux efforts fournis par l'État pour répondre aux pénuries énergétiques résultant de l'accroissement des attaques aériennes a également été une priorité, avec la distribution de générateurs et de banques d'énergie portables. En 2025, le HCR continuera de fournir l'assistance d'urgence vitale et de faciliter l'accès aux services essentiels pour les plus vulnérables, affectés par la guerre, avec un accent particulier sur les personnes nouvellement déplacées et les personnes vivant dans les régions proches de la ligne de front. Si les financements le permettent en 2025, le HCR fournira de l'assistance en espèces à buts multiples à 1,1 million de personnes, afin de venir en aide d'une manière rapide et efficace aux ménages nécessiteux. Dans d'autres régions d'Ukraine, l'appui aux efforts de relèvement rapide dirigés par l'État se poursuit, lorsque les conditions le permettent. En appui aux solutions durables et en fin de compte à des retours sûrs et dignes, le HCR contribuera aux réparations des logements

et infrastructures civils, en vue d'assurer des abris d'urgence, la réparation des maisons et des solutions de logement à 365 000 personnes.

Dans les pays voisins d'Ukraine, le HCR soutient les réponses dirigées par l'État, notamment grâce à la coordination du Plan de réponse régionale pour la situation en Ukraine. En 2025, ce plan réunit plus de 260 partenaires dans 11 pays. L'action conjointe du HCR et de ses partenaires vise à soutenir les gouvernements des pays d'accueil dans la protection des réfugiés ukrainiens, avec un accent sur les plus vulnérables et leur inclusion dans les systèmes et services nationaux.

L'évolution récente de la situation en République arabe syrienne a eu d'importants effets sur l'engagement opérationnel du HCR en 2025 en Turquie. Le HCR travaille étroitement avec le Gouvernement de Turquie pour préparer les retours volontaires et les faciliter en fin de compte, conformément au cadre opérationnel du HCR pour le retour volontaire des réfugiés et déplacés internes syriens. Il continuera de codiriger le Plan régional réfugiés et résilience afin de satisfaire les besoins des réfugiés syriens et de veiller à ce que toutes les activités liées au retour soient bien coordonnées dans ce cadre. À travers la région, le HCR aidera les réfugiés syriens à prendre des décisions bien éclairées sur le retour dans leur pays et plaidera en faveur d'une approche souple liée aux courtes visites en République arabe syrienne, afin de permettre à ces réfugiés de garder leur statut juridique et les droits y relatifs dans leurs pays d'asile.

Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes (responsabiliser)

Le Centre régional de contact, mis en place en 2023 dans le contexte des déplacements à partir d'Ukraine, continuera de fournir des informations vitales aux réfugiés et demandeurs d'asile sur l'accès à l'assistance et aux services. En 2025, ce centre élargira sa couverture géographique et linguistique, avec un accent sur la fourniture d'informations aux réfugiés syriens qui vivent dans un contexte à évolution rapide et qui ont besoin d'informations exactes et à jour pour prendre des décisions relatives au retour volontaire.

Dans la réponse à la situation en Ukraine, la prévention des violences liées au genre et la mise en œuvre des réponses centrées sur la victime restent la priorité. Pour renforcer les mécanismes de protection communautaire, le HCR soutiendra les initiatives de renforcement des capacités des autorités nationales et des acteurs locaux, y compris des organisations dirigées par des femmes. Il accordera la priorité à une protection communautaire solide, en plaçant la voix des victimes au centre des processus décisionnels. Il s'efforcera aussi de combattre systématiquement les violences liées au genre, l'exploitation, la traite et les abus à travers la région. La protection de l'enfant demeurera aussi une priorité dans la réponse pour les réfugiés, avec un accent particulier sur les enfants séparés de leur famille et ceux privés de soins parentaux. Le HCR et ses partenaires œuvrent à la promotion de l'inclusion et de la protection des enfants ukrainiens dans les systèmes nationaux de protection de l'enfant. Les efforts ainsi fournis visent à atténuer les risques élevés liés aux déplacements, en évitant des préjudices aux enfants vulnérables et en contribuant à leur bien-être.

Les besoins de santé mentale et de prise en charge psychosociale chez les populations déplacées de force demeurent un sujet majeur de préoccupation à travers l'Europe. Le HCR soutiendra la fourniture de services appropriés au plan culturel et répondra aux besoins de tous les réfugiés et demandeurs d'asile. Pour ce faire, il faudra renforcer la capacité des gouvernements, des partenaires humanitaires et des acteurs de la société civile pour qu'ils puissent fournir de tels services. L'accent sera mis sur la responsabilisation des prestataires communautaires de services, par une formation ciblée et la fourniture de ressources nécessaires, favorisant de ce fait des systèmes d'appui durables et localisés.

À travers l'Europe, l'inclusion du handicap demeure un aspect important de la réponse pour les réfugiés. En 2025, les efforts porteront sur la participation significative des personnes en situation de handicap aux processus décisionnels et de leadership communautaire. La priorité sera accordée à l'égalité d'accès à l'information, au retour d'information et aux mécanismes de plainte pour les personnes en situation de handicap et à leur inclusion dans les systèmes nationaux, afin de promouvoir leur inclusion pleine et équitable.

Trouver des solutions (résoudre)

Si au cours de l'année scolaire actuelle, on a enregistré une augmentation encourageante du nombre d'enfants et jeunes réfugiés (surtout d'Ukraine) inscrits dans les systèmes éducatifs des

pays d'accueil, les taux d'inscription demeurent en dessous de la moyenne nationale dans la plupart des pays d'accueil en Europe. Le HCR continue de soutenir l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux ainsi que les initiatives permettant aux enfants de garder les liens avec le système éducatif ukrainien. Une meilleure collecte de données sur l'éducation des réfugiés ukrainiens permettra d'éclairer les efforts de plaidoyer ciblé visant à lever les obstacles juridiques, administratifs et financiers limitant l'accès à ces réfugiés. En outre, le Plan de réponse régionale pour les réfugiés ukrainiens soutient l'assistance à l'inscription, les services linguistiques et psychosociaux, les activités extrascolaires et les mesures visant à réduire la pénurie d'infrastructures et d'enseignants.

Demeurent une priorité essentielle à travers la région, la promotion de l'inclusion effective des réfugiés dans les systèmes nationaux et le renforcement de leur autonomie par l'accès à un travail décent. L'initiative de la Plate-forme d'emploi pour les réfugiés sera davantage élargie avec le lancement d'un site Internet régional avec des informations pour le secteur privé sur le recrutement de réfugiés à travers l'Europe.

Même si beaucoup de municipalités se sont engagées à intégrer les réfugiés dans leurs services locaux, d'importants obstacles demeurent, en particulier quant à trouver des financements adéquats, mettre au point des solutions de logement abordables et assurer une coordination efficace des parties prenantes. Pour relever ces défis, une plate-forme communautaire virtuelle sera mise en place pour fournir des ressources pratiques aux acteurs municipaux afin de soutenir leurs efforts. Par ailleurs, une meilleure collecte des données socio-économiques et un renforcement de la collaboration avec les bureaux nationaux de la statistique permettront aux gouvernements, aux acteurs du développement, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et au HCR de concevoir et de mettre en œuvre des interventions ciblées et d'impact.

Les États européens continuent de faire montre d'engagement pour des solutions dans des pays tiers, 12 États membres de l'Union européenne ayant offert 60 700 places entre 2024 et 2025 (31 000 places de réinstallation et 29 700 places d'admission pour des motifs humanitaires). En 2024, l'Europe a réinstallé environ 14 200 réfugiés, dont près de 11 000 dans les États membres de l'Union européenne. Le HCR continuera d'aider les États dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de réinstallation. Il salue l'adoption en 2024 du règlement du cadre de réinstallation de l'Union devant permettre plus de prévisibilité, de meilleurs financements et des programmes harmonisés d'admission à travers l'Europe.

Le HCR demeure engagé à combattre l'apatriodie en Europe. Il s'acquitte de cet engagement par une collaboration étroite avec la société civile, les organisations régionales et les personnes ayant vécu l'expérience de l'apatriodie. Sa détermination à cet égard est davantage renforcée par la mise en place récente de l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatriodie qui a déjà mobilisé l'appui de plusieurs gouvernements européens et des principales parties prenantes. Le Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile offre une précieuse occasion de renforcer l'identification et la protection des apatrides, notamment par la mise en place et l'amélioration des procédures de détermination de l'apatriodie. La lutte contre l'apatriodie chez l'enfant demeurera aussi une priorité, avec des initiatives prises à cet effet, comme la compilation conjointe de bonnes pratiques d'éradication de l'apatriodie chez l'enfant en Europe dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Dans les pays où l'enregistrement des naissances n'est pas universellement accessible, le HCR continuera d'aider les autorités à améliorer l'accès à l'enregistrement des naissances et aux documents d'identité.

C. Information financière

En octobre 2024, le Comité exécutif a approuvé un budget de 1 247,1 millions de dollars E.-U. pour les activités du HCR en Europe. Ce chiffre traduit une diminution de 14,9 % par rapport au budget de 2024 (1 466,2 millions de dollars E.-U.), reflétant la transition de l'assistance humanitaire à des réponses durables dans certains contextes, avec un accent sur les domaines prioritaires d'inclusion, des moyens d'existence et de protection.

Les six opérations les plus importantes, évaluées à 1 030,3 millions de dollars E.-U., soit 83 % du budget de l'Europe, sont : Ukraine (550 millions de dollars E.-U.) ; Türkiye (280 millions de dollars E.-U.) ; République de Moldova (80,3 millions de dollars E.-U.) ; Pologne

(42 millions de dollars E.-U.) ; et Roumanie et Grèce (avec chacune 39 millions de dollars E.-U.).

Les deux domaines d'impact ayant les allocations budgétaires les plus importantes sont : « répondre : préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs », avec un montant de 484,6 millions, soit 39 %, et « protéger : créer un environnement de protection favorable » dont le montant est de 436,2 millions de dollars E.-U., soit 35 %. Le domaine d'impact « résoudre : trouver des solutions » bénéficie de la troisième allocation budgétaire la plus importante, avec 235,4 millions de dollars E.-U., soit 19 %. Ce domaine d'impact met l'accent sur les programmes d'intégration et d'inclusion socio-économique. Les besoins pour le domaine d'impact « responsabiliser : responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes » s'élève à 90,9 millions de dollars E.-U., soit 7 % du budget total pour l'Europe.

Au 31 janvier 2025, 14 % des besoins financiers de région pour 2025 étaient financés, au vu de l'allocation indicative des contributions non affectées et légèrement affectées.
